

INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE

APPEL À CANDIDATURE

POUR UN POSTE D'ENSEIGNANT·E-CHERCHEUR·E EN NOUVEAU TESTAMENT À L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE

DÉFINITION DU POSTE

Rattaché au site de Montpellier, ce poste s'inscrit dans le département biblique de l'Institut protestant de théologie. Le·la titulaire de ce poste est chargé·e de l'enseignement et de la recherche dans le champ du Nouveau Testament, avec une spécialisation possible dans le champ de l'herméneutique.

PROFIL DU·DE LA CANDIDAT·E

Le·la candidat·e devra être

- soit titulaire d'une HDR en Nouveau Testament ou dans un domaine connexe ;
- soit docteur·e en théologie ou dans un domaine connexe. Dans ce cas le·la candidat·e devra s'engager à préparer une HDR, nécessaire à l'encadrement des thèses.

Toutefois, peuvent être autorisé·e·s à faire acte de candidature des doctorant·e·s dont la thèse doit être soutenue au plus tard dans le courant de l'année universitaire suivante (dans ce cas, une attestation du·de la directeur·rice de recherche est requise et plusieurs chapitres rédigés de la thèse seront inclus au dossier de candidature).

Les candidat·e·s devront posséder une bonne maîtrise de la langue française.

Les compétences recherchées dans les champs disciplinaires concernés sont les suivantes :

- maîtrise du champ historique lié à l'étude du Nouveau Testament (langue grecque, mondes gréco-romain et juif ancien ; corpus biblique hellénistique et/ou araméen ; débuts du christianisme)
- maîtrise des approches littéraires du corpus biblique ;
- capacité à déployer une réflexion herméneutique sur les textes bibliques, dans leurs dimensions littéraire, historique et théologique, en dialogue avec l'exégèse historique et la théologie protestante.

Outre le niveau universitaire du·de la candidat·e, il sera tenu compte de ses compétences et qualités pédagogiques et de son aptitude à mettre en œuvre un enseignement et une recherche dynamiques. Par ailleurs, le·la candidat·e devra avoir ou acquérir une bonne connaissance du protestantisme, français et luthéro-réformé en particulier, dans la diversité de ses composantes institutionnelles et humaines. Une expérience pastorale (ministère pastoral ou ministère spécialisé) sera bienvenue.

Enfin, le·la candidat·e devra être capable de s'investir dans le travail en équipe au sein des instances de l'Institut, notamment le collège des enseignant·e·s et le département biblique.

TÂCHES UNIVERSITAIRES

L'enseignant·e-chercheur·e en Nouveau Testament a la responsabilité d'un enseignement régulier dans cette discipline dans le cycle L à distance et en présence, et dans le cycle M. En cycle D, l'enseignant·e-chercheur·e en Nouveau Testament assure ou participe à un ou plusieurs séminaires de recherche. Il·elle propose également des cours en collaboration avec ses collègues de l'IPT, notamment les collègues du département biblique. Il·elle est aussi responsable de l'enseignement du grec biblique selon des modalités adaptées.

Il·elle collabore avec les collègues de l'Institut protestant de théologie pour créer, développer et enseigner différents programmes et cursus de formation, de niveau universitaire ou général, dispensés sur place ou à distance. Il·elle participe aux modules de méthodologie et aux sessions interdisciplinaires, ainsi qu'aux cours publics de l'IPT. Il·elle est aussi appelé·e à enseigner, selon des modalités adaptées, sur le site de Paris. Il·elle participe à l'enseignement doctoral dans le département biblique et siège dans des jurys de cycle M et dirige des mémoires de cycle M. Une fois habilité·e à la direction de recherche, il·elle a vocation à diriger également des thèses de doctorat.

Pour ses activités de recherche, l'enseignant·e-chercheur·e en Nouveau Testament se rattachera à une équipe d'accueil ou à un centre de recherche universitaire.

Comme ses collègues, il·elle consacre une partie de son temps à des tâches administratives et pédagogiques, nécessaires à la bonne marche de l'IPT (conseils, bibliothèque, direction des études, commissions, secrétariat universitaire, Fonds Ricœur, participation au comité de rédaction de la revue *Études théologiques et religieuses*, etc.), à la vie de l'Église protestante unie de France, et plus largement au rayonnement du protestantisme.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Les enseignant·e·s de l'IPT ont le statut de ministre de l'Église protestante unie de France (EPUdF). Les dispositions applicables aux ministres de l'EPUdF sont précisées dans la Constitution et les règlements de l'EPUdF, et le·la candidat·e s'engage à s'y conformer. Cela signifie entre autres que, au-delà de l'enseignement à la faculté, il·elle soutient le travail et la réflexion théologique au sein de l'EPUdF.

La rémunération est assimilée à celle d'un·e ministre de l'EPUdF qui inclut la mise à disposition d'un logement à proximité du site de Montpellier. Le·la candidat·e s'engage à résider à proximité de ce site.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, adressé à presidence@ipt-edu.fr, comportera les pièces suivantes, en PDF :

- un curriculum vitae
- une copie des titres universitaires

- la liste des publications, un exemplaire des publications et travaux, y compris de la thèse de doctorat (ainsi que le rapport de soutenance de la thèse) ; le cas échéant le document de synthèse du dossier d'HDR et le rapport de soutenance de l'HDR s'il est disponible
- pour les doctorant·e·s, une attestation du·de la directeur·rice de recherche, la date d'achèvement prévue de la thèse, son plan détaillé et les chapitres rédigés qui auront été choisis
- un texte de 2 à 3 pages où le·la candidat·e expose ses motivations, son projet pédagogique, ses champs de recherche actuels et ses perspectives
- un intitulé des cours et séminaires déjà dispensés, le cas échéant
- un engagement à se conformer aux dispositions du § 10 titre 5 de l'article 21 de la Constitution de l'EPUdF, qui indique, entre autres, qu'une « liturgie de reconnaissance du ministère d'enseignant titulaire de l'IPT est célébrée, à la suite de la nomination, à l'initiative du Conseil national ».

Le dossier complet devra être transmis à la présidence de l'IPT **avant le 15 novembre 2025**, pour une prise de fonction fixée au 1^{er} juillet 2026.